



# LE REGISTRE D'ÉLEVAGE

*Description de l'exploitation  
et carnet d'enregistrement sanitaire et vétérinaire*



# 1- LES CARACTÉRISTIQUES DE L'EXPLOITATION

## Exploitation, détentrice des animaux

N° de cheptel (numéro IPG)

Forme juridique (individuel, GAEC, EARL, SCEA .....)

Nom

Adresse

Code Postal  Commune

Téléphone

## Propriétaire des animaux

N° de cheptel (numéro IPG)

Forme juridique

Nom

Adresse

Code Postal

Commune

Téléphone

**Associé**

Adresse

**Associé**

Adresse

**Associé**

Adresse

**Associé**

Adresse

## Personne physique chargée de la tenue du registre

Nom

Qualification

Adresse

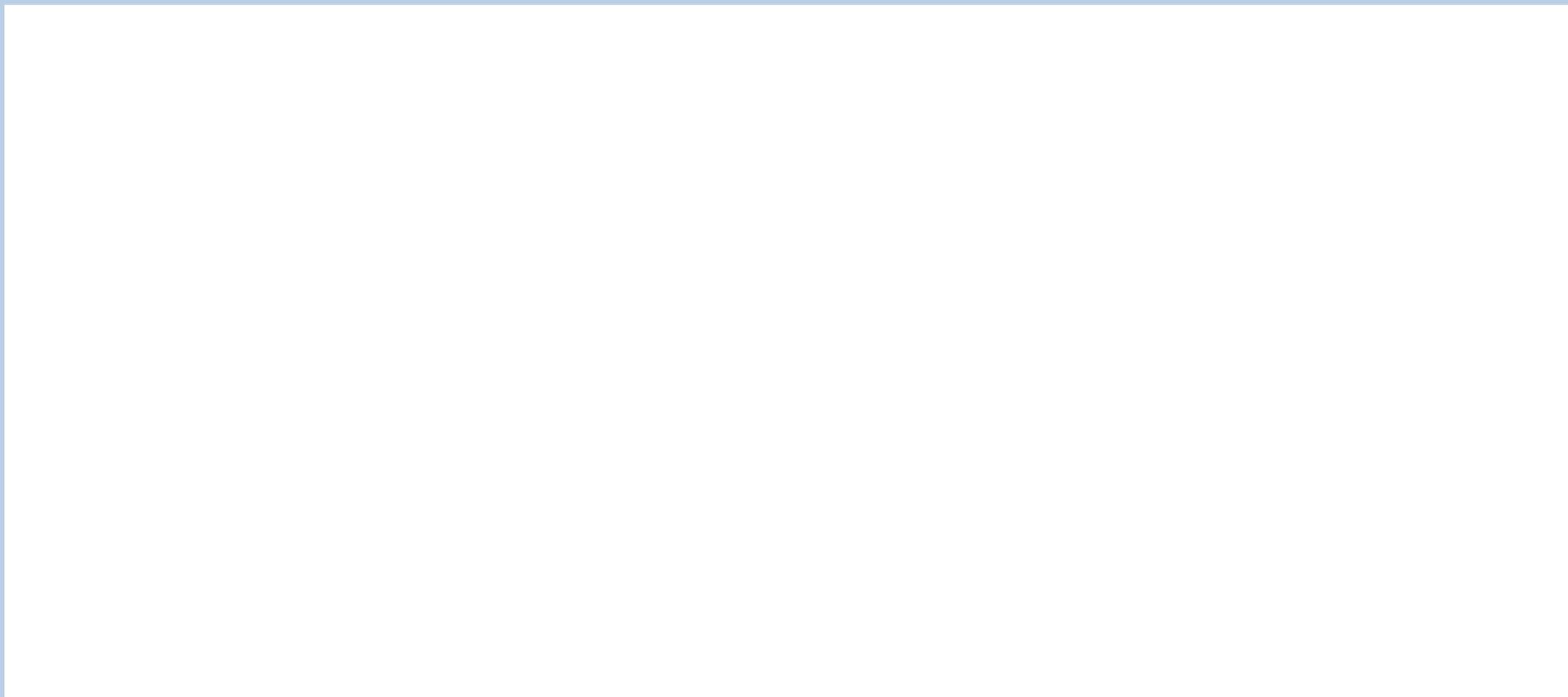
Période

Nom	Qualification	Adresse	Période
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

## 2 - LES CARACTÉRISTIQUES DE L'EXPLOITATION

Vous pouvez faire référence à un plan d'exploitation déjà existant (plan cadastral, déclaration PAC, plan d'épandage, etc...) à condition d'y spécifier la localisation et les lieux d'élevage. Sinon, faire un plan sommaire sur feuille libre de l'ensemble de votre exploitation en y précisant les lieux d'élevage.

### Plan de l'exploitation



### Ateliers présents sur l'exploitation

Espèces

Atelier



### 3 - L'ENVIRONNEMENT DE L'EXPLOITATION



#### Exploitation, détenteur des animaux

N° de cheptel (numéro IPG)

Espèce

Atelier

#### Répartition des catégories

Catégorie d'animaux détenus dans l'atelier

Période de détention

Lieu de détention

<input type="text"/>

<input type="text"/>

<input type="text"/>

#### Vétérinaire traitant

Nom

Adresse

CP et commune

Téléphone

#### Vétérinaire sanitaire

Nom

Adresse

CP et commune

Téléphone

#### Adhérent à un organisme de production

Oui  Non

Nom

Adresse

#### Adhérent à un programme sanitaire d'élevage - PSE

Oui  Non

Nom

Adresse

#### Adhérent à un groupement de défense sanitaire

Oui  Non

Nom

Adresse

## 4 - LE CLASSEMENT DES DOCUMENTS



Indiquer le **lieu de classement** de tous les documents **à conserver de façon obligatoire**

### Documents relatifs aux mouvements des animaux

- Documents de notification .....
- Passeports et ASDA .....
- Livre des bovins .....
- Bons d'équarrissage .....

### Documents relatifs aux soins apportés aux animaux

- Ordonnances et factures des médicaments non soumis à ordonnance .....
- Comptes-rendus d'analyses.....
- Comptes-rendus ou bilans sanitaires .....
- Étiquettes ou bons de livraison d'aliments non produits sur l'exploitation .....

# Comment remplir le carnet d'enregistrement sanitaire et vétérinaire ?

L'animal ou le lot concerné par le traitement ou l'intervention.

Le carnet peut être tenu par atelier ou pour l'ensemble de l'élevage par espèce.

Calculer le jour où le lait ou la viande peuvent être commercialisés

- date de dernier jour de traitement + délai d'attente en jours + 1 jour = date de remise en vente ou
- dernière traite de traitement + délai d'attente en nombre de traites + 1 traite = date de remise en vente avec précision de la traite (matin ou soir).

n° de cheptel

atelier

n° de feuillet

date intervention	n° de l'animal ou du lot	n° ordonnance	date début de traitement	date fin de traitement	médicament utilisé ou aliments médicamenteux ou supplémenté			date de remise en vente		motif du traitement diagnostic, analyse demandée	localisation quartier ou patte	commentaires état sanitaire, résultat d'analyse	intervenant nom, signature
					voie d'administration	dose	rythme	traite matin/soir	viande				

**CHACUN SA COULEUR**

Les dates de début et de fin de traitement.

Faire référence à l'ordonnance pour l'utilisation de médicament soumis à prescription, et lorsqu'il s'agit d'une intervention du vétérinaire.

Le médicament ou l'aliment distribué aux animaux, noter le nom dans la case supérieure et la voie d'administration (IM, SC, IV, VO), la dose administrée, et la fréquence d'administration dans les trois cases inférieures.

Le vétérinaire note son diagnostic et les analyses demandées, l'éleveur peut noter les symptômes observés. Ces informations sont intéressantes pour la valorisation.

Qui dans l'élevage a réalisé le traitement. Le vétérinaire doit y noter son nom et signer.

Le vétérinaire note ses observations générales et les résultats des analyses demandées, l'éleveur peut y faire des annotations personnelles.

**Utilisation par le vétérinaire et l'éleveur**

**Utilisation obligatoire par l'éleveur, facultative par le vétérinaire si son ordonnance comporte ces mentions**

**Utilisation obligatoire par le vétérinaire, facultative par l'éleveur**

La rédaction d'une ordonnance à remettre au détenteur d'animaux, destinataire du traitement, est obligatoire pour les médicaments vétérinaires visés par les dispositions de l'article L.5144-1 du CSP ( médicament présentant un cadre, dont le filet est rouge ou vert )



























